

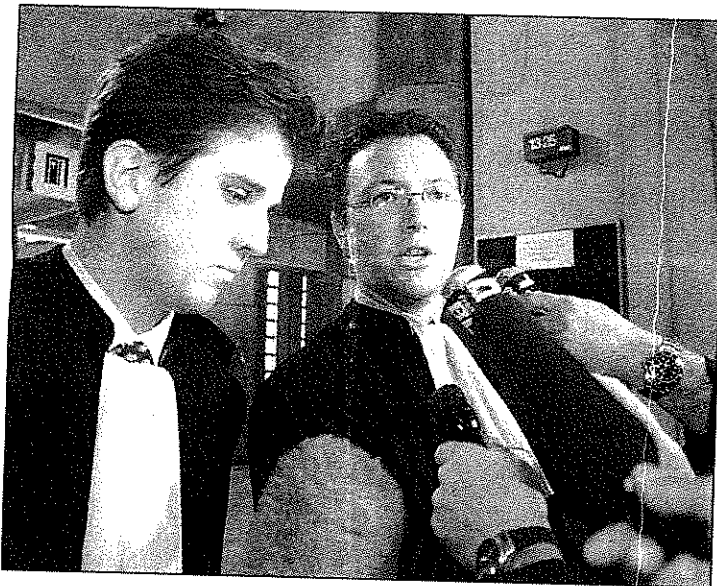
Draguignan : Emile Louis retrouve son épouse

Lors d'une confrontation de trois heures devant le magistrat instructeur, Emile Louis a persisté à nier les accusations de viols avec tortures et actes de barbarie. Sa femme a confirmé les sévices qu'elle avait subis. Le procès aux assises du Var se profile

Emile Louis, l'ancien chauffeur de car d'Auxerre, a retrouvé mercredi dernier le centre régional de détention de Draguignan. Hier matin, il était confronté à son épouse, un acte capital dans l'instruction des affaires varoises d'Emile Louis. Le magistrat instructeur, Didier Guissart, à la suite d'une information judiciaire ouverte par le parquet de Draguignan, le 9 février 2001 avait mis en examen Emile Louis des chefs de viols avec tortures et actes de barbarie sur une personne particulièrement vulnérable ; viol par personne ayant autorité et viols commis sur une personne particulièrement vulnérable en raison d'une déficience physique ou psychique. Cet acte judiciaire, était en fait, la conséquence d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Draguignan, confiée au groupement de gendarmerie du Var. Celui-ci avait activé une cellule « Emile 83 », afin de recevoir des témoignages d'éventuelles victimes ou témoins des agissements du chauffeur de bus depuis son arrivée dans le département du Var, en 1986. Emile Louis, alors que les faits le concernant dans l'Yonne étaient susceptibles d'être prescrits, fut finalement rattrapé par son passé Varois.

Trois heures de confrontation

Emile Louis a été extrait de la maison d'arrêt de Draguignan,



Les avocats d'Emile Louis, M^r Lionel Alvarez et Renaud Arlabosse étaient confiants à l'issue de cette confrontation. (Photo Carola Czernecki)

sous escorte, vers 9 h 30, hier matin, dans un fourgon de la police nationale. Quelques minutes plus tard, par des portes dérobées du palais de justice, il a rejoint le cabinet du juge d'instruction. Son épouse, Chantal Paradis, cinquante-deux ans, petite taille, cheveux longs grisonnants, vêtue d'un pantalon foncé, en compagnie de son conseil, M^r Didier Seban a également faussé compagnie aux nombreux journalistes qui l'attendaient à l'instruction. Première surprise, la fille de Chan-

tal, belle fille de l'accusé, victime de viol et d'agression sexuelle alors qu'elle était mineure à l'époque des faits, n'a pu se déplacer à Draguignan, pour cette confrontation. Son état de santé, elle serait enceinte, ne lui a pas permis de satisfaire la convocation du juge. Elle devrait être entendue ultérieurement par Didier Guissart, en présence d'Emile Louis.

13 h 06 : image furtive

Emile Louis, vêtu tout en bleu, est sorti furtivement du cabinet

du juge à 13 h 06. Il a tourné tête vers le hall d'accueil d' cabinets d'instruction où trouvaient les représentants de médias.

C'est M^r Seban, du barreau de Paris, conseil de Chantal Paradis qui était le premier sous le feu des projecteurs : « M^{me} Paradis a confirmé devant le juge et son mari (une procédure pour divorce est en cours) les accusations. Elle parle d'un mode opératoire, similaire avec les nombreuses autres victimes d'Emile Louis : il nous droguait, et nous étions inconscientes quand passait à l'acte. » L'avocat précise que l'accusé utilisait un couteau et une seringue pour pratiquer ces sévices. Ses victimes, circonstances aggravantes étaient faibles psychologiquement et physiquement. J'ai ressenti une grande émotion chez M^{me} Paradis, mais Emile Louis clair dans ses propos a indiqué que tout cela était faux.

De concert, M^r Lionel Alvarez et Renaud Albarosse, du barreau de Draguignan, conseil d'Emile Louis depuis sa mise en examen dans le Var estiment que cette confrontation a donné un bon résultat, puisqu'elle a éclairé certains points obscurs du dossier. Le juge dracénois a noté scrupuleusement les déclarations de l'un et de l'autre, le dossier varois a gagné en objectivité : « Emile Louis est resté sur sa position initiale, même s'il y a des contradictions entre lui et sa femme. Mais nous ne renoncerons jamais à le défendre, car nous sommes son ultime recours. Cette confrontation a été utile, dans un contexte où Emile Louis est victime de sa « réputation ». Emile est un homme simple, dépassé par les événements, il souffre de ce battage médiatique. Il doit pourtant bénéficier de la présomption d'innocence. »

A l'issue de cette seule et unique confrontation, il ressortait une certitude : Emile Louis sera de nouveau confronté à son épouse, devant la cour d'assises du Var, cette fois. Peut-être d'ici la fin de l'année 2002.

Alain PRAT.

Accusé par sa fille

Au mois d'octobre 2001, la fille d'Emile Louis, Maryline V., qui réside actuellement en Guyane, s'était confiée à *Var-Matin* pour dénoncer les agissements de son père. Elle avait notamment reçu les confidences de Chantal Paradis, la seconde épouse d'Emile Louis lui déclarant en 1995, au téléphone, qu'elle avait été victime d'actes de tortures et de pressions psychologiques de la part de son mari. Ce der-

nier l'avait menacée de mort si elle parlait. Maryline nous avait précisé : « J'ai cru cette femme car les atrocités commises par ce déshumanisé qu'est Emile Louis ressemblaient beaucoup à celles dont ma mère (sa première femme, aujourd'hui décédée) et moi avons été victimes plusieurs années auparavant. Mon père est un danger pour la société, surtout pour les femmes affaiblies par des

événements qui les ont fragilisées et qui, de ce fait, deviennent des proies faciles pour ce pervers. »

Ces lourdes accusations de Maryline ont été prises en compte par le magistrat instructeur Didier Guissart, qui avait délivré une commission rogatoire aux gendarmes de la BRD de Toulon, pour entendre la fille du mis en cause.